

De l'ancienneté de l'usage du Marc en Dauphiné

Autor(en): **Vallentin, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **3 (1893)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-171899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DE L'ANCIENNETÉ DE L'USAGE DU MARC EN DAUPHINÉ

Valbonnais⁽¹⁾ et divers auteurs ont consacré quelques lignes au marc et à sa valeur en Dauphiné à diverses époques. Personne n'a essayé de fixer la date à laquelle l'usage de ce poids a été introduit dans cette province. L'étude de cette question n'est cependant pas dépourvue d'intérêt.

Le Blanc a établi que son introduction avait eu lieu en France sous le règne de Philippe I, entre les années 1075 et 1093⁽²⁾. Son opinion a été admise par Du Cange et par tous les numismates.

Il a été publié en Dauphiné un grand nombre de cartulaires ou d'ouvrages renfermant des chartes anciennes ou leurs analyses. Les recherches y sont très aisées, du moins lorsqu'ils renferment un *index rerum*. Plusieurs de ces cartulaires sont sans intérêt pour le sujet qui nous occupe, parce que les plus anciens documents qu'ils contiennent sont postérieurs à la deuxième moitié du XII^e siècle. Je citerai parmi eux, le recueil des *Chartes de Notre-Dame de Bertaud*, le *Nécrologe et cartulaire des Dominicains de Grenoble*, l'*Inventaire des archives des Dauphins de Viennois*, la *Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chissé*, l'*Inventaire des archives des Dauphins*

(1) *Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 371 et t. II, p. 419.

(2) *Traité historique des monnoies de France*, pp. 150 et 151.

à *Saint-André de Grenoble en 1277*, le *Cartulaire municipal de la ville de Montélimar*, les *Actes capitulaires de l'église de Saint-Maurice*, le *Cartulaire de Saint-Robert*, le *Cartulaire de l'église de Die*, le *Cartulaire de la ville de Die*, le *Cartulaire de l'Abbaye de Léoncel*, etc. Dans d'autres on rencontre au contraire une certaine quantité de textes du XI^e et du XII^e siècle, mais l'emploi du marc n'y est pas mentionné. Le *Cartulaire de Domène*, le *Cartulaire de Saint-André-le-Bas de Vienne*, le *Chartularium hospitalis Hierosolymitani Sancti Pauli prope Romanis*, les *Preuves de l'Essai historique sur l'Abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*, le *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de Bonnevaux*, le *Cartulaire des Ecouges*, le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Chaffre*, le *Cartulaire de l'Abbaye bénédictine de Notre-Dame et de Saint-Jean-Baptiste de Chalais, au diocèse de Grenoble*, etc., rentrent dans la dernière catégorie.

La plus ancienne mention de l'usage du marc en Dauphiné se trouve dans une charte datée de l'année 1110, « pro ducentis L^a solidis monete Viennensis, qui eo tempore viginti solidi valebant unam *marcam* argenti »⁽¹⁾. Peut-être découvrira-t-on un jour un document un peu plus ancien d'un petit nombre d'années, mais il est vraisemblable d'admettre que le marc fit son apparition en Dauphiné tout à fait dès le début du XII^e siècle. Son usage ne dut être mentionné dans les textes que lorsqu'il commença à devenir d'un emploi fréquent dans la vie privée de nos aïeux.

L'habitude de se servir du marc ne pouvait pas se répandre instantanément partout. Il fallut un certain laps de temps pour que l'utilité de ce poids fut reconnue et ce laps de temps varia selon les régions. Ainsi le *Cartulaire de l'Abbaye de Savigny* comprend une grande quantité de chartes du XII^e siècle; c'est en vain qu'on

(1) J. MARION. — *Cart. de l'église cathédrale de Grenoble*, charte CXV. B.

y chercherait la moindre trace de l'usage du marc. Dans le *Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay*, qui ne renferme que sept chartes de la même époque, on trouve au contraire ce membre de phrase qui est de l'année 1135 environ « sepe dictus abbas Gaucerano *dimidiam marcum argenti dedit* »⁽¹⁾. Si l'on étudie le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Chaffre du Monastier* (en Velay), on lit après l'énumération des témoins d'une charte des 4-25 décembre 1096, la mention « Dedit autem pro ista convenientia eis Guillelmus abbas, videlicet... Bertrando unum *marcum argenti* »⁽²⁾. On voit encore dans la charte CCCLXXVII, qui n'est pas datée et qui est insérée après une charte de 998 et avant une autre de 985 « dimisit gatgeriam unam de IIII marchis argenti in ipsa santi Theofredi villa »⁽³⁾. Il est évident que dans le second cas on se trouve en présence d'un texte intercalé et postérieur au X^e siècle.

M. Blancard a prouvé que la première mention du marc remontait à l'année 857⁽⁴⁾. Le 4 décembre de cette année, le roi anglais Ethelwolf donna à l'Abbaye de Saint-Denis près Paris, par une charte faite à Londres, 20 marcs d'or et un vase d'argent de même poids. Ce savant auteur a démontré également que « le marc sterling qui fut le premier et le plus renommé des marcs monétaires du moyen-âge » est dû aux *Osterlingi* du IX^e ou même du VIII^e siècle, aïeux des *Osterlings* de l'Hanse teutonique, et que par conséquent le marc est d'origine saxonne. Il a été usité deux siècles plus tôt en Angleterre, pays saxon, qu'en France. On peut conclure à priori de ces faits que l'usage du marc fut introduit en France par la région du Nord et que par suite le Midi ne dut le connaître qu'un peu plus tard.

(1) T. II, p. 199.

(2) *Marcus* et *marca* étaient employés tous les deux ; toutefois, *marca* et *marcha* se rencontrent plus souvent.

(3) P. 133.

(4) *Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1888, p. 224.

Les conclusions auxquelles je suis arrivé pour la détermination de l'époque à laquelle le marc commença à être usité en Dauphiné sont donc toutes naturelles. On peut même ajouter que le marc fut employé en Dauphiné quelques années avant de l'être en Provence. Les statuts de 1154 prescrivait aux consuls d'Avignon de vérifier soigneusement deux fois par an, en présence de l'évêque, les mesures et les poids de la ville ; le nom d'aucun poids n'est cité⁽¹⁾. Il ressort de ceux de 1243, que le marc à peser l'argent était identique à celui de Marseille⁽²⁾. Seize ans auparavant (1227), les Avignonnais avaient dû faire la paix moyennant la rançon énorme de 7,000 marcs d'argent⁽³⁾. A ma connaissance, les textes de 1227 et de 1243, sont les plus anciens concernant Avignon, où il soit question du marc ; on ne saurait en conclure qu'il n'y ait été en usage qu'au XIII^e siècle. On s'en servit en effet en Provence, antérieurement à l'année 1150, car, Raymond I de Baux, seigneur de Berre, mort cette année-là, emprunta, à une date inconnue, à son beau-frère Raymond-Bérenger I, cent trente marcs d'argent⁽⁴⁾. Néanmoins l'emploi du marc ne fut peut-être général en Provence que vers la fin du XII^e siècle. Le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille* qui contient un si grand nombre de chartes de ce même siècle ne renferme que six fois la mention du marc, entre l'année 1185 et l'année 1233.

Le texte de 1135 cité plus haut, tiré du *Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay* et un autre extrait du *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille*, daté du mois de décembre 1194 « persolvere debet *marcham* argenti et dimidiam »⁽⁵⁾, constatent le paiement d'un demi-marc

(1) FANTONI. — *Istoria della città d'Avignone et del Comtado Venesino*, t. II, p. 66.

(2) DE MAULDE. — *Coutumes et règlements de la République d'Avignon au XIII^e siècle*, p. 203.

(3) *Ibid.* p. 249.

(4) BARTHÉLEMY. — *Inventaire chronol. et analytique des chartes de la maison de Baux*, p. 11.

(5) Ch. 953.

d'argent. Le demi-marc n'a probablement pas été un poids idéal, quoiqu'aucun des poids, publiés à ce jour, ne représente le tiers d'une livre. Il est vrai qu'il était aisé de peser avec quatre poids d'une once chacun, ce qui revenait au même que de se servir d'un poids d'un demi-marc.

Le marc, ainsi que je l'ai déjà indiqué pour Avignon (texte de 1306), ne fut pas seulement destiné à peser les métaux précieux; à la longue, il finit par être usité en divers lieux, pour peser tout ce qui se vend ou s'achète au poids⁽¹⁾.

Le marc fut-il, dès le commencement du XII^e siècle, en Dauphiné, un poids effectif? C'est à peu près certain, quoique le plus ancien document qui cite le marc comme poids de cette nature, remonte seulement à l'année 1204 « de livra falsa et de *marc fals* »⁽²⁾.

On peut tirer de cette notice une conclusion de nature à intéresser les paléographes. Tout texte dauphinois non daté ou insuffisamment daté et où il est fait mention du marc est forcément postérieur au XI^e siècle.

ROGER VALLENTIN.

(1) ROGER VALLENTIN. — *Quatre poids avignonnais inédits*, p. 2.

(2) GARIEL. — *Delphinalia*, p. 33.
